

Dossier suivi par :
Margot Denery
02.33.31.48.15
margot.denery@normandie.chambagri.fr

Siège social
52, bd du 1^{er} Chasseurs
CS 80036 – 61 001 Alençon CEDEX
Tél. 02 33 31 48 00
accueil61@normandie.chambagri.fr

Antenne de la Ferrière-aux-Étangs
21, rue de Briouze - BP 16
61458 FLERS Cedex
Tél. 02 33 62 28 82
laferriere@normandie.chambagri.fr

Antenne de Sées
ZI Les Fourneaux - Route du Bouillon
61500 Sées
Tél. 02 33 81 77 80
sees@normandie.chambagri.fr

Antenne de Mortagne-au-Perche
ZI La Grippe - La Fontenelle
61400 Mortagne-au-Perche
Tél. 02 33 85 34 40
mortagne@normandie.chambagri.fr



Argentan Intercom
Monsieur Frédéric Leveillé,
Président
Maison des entreprises et des
Territoires
12 route de Sées
BP 90220
61 205 Argentan Cedex

Alençon, le 21 novembre 2022

Objet : Avis sur la procédure de révision allégée n°1 du PLUi du Pays d'Argentan

Monsieur le Président,

Par courrier électronique reçu en date du 20 octobre 2022, vous sollicitez notre avis sur le projet de révision allégée du PLUi du Pays d'Argentan. Nous vous en remercions et vous transmettons, en retour, les remarques appelées par le dossier.

Le projet soumis a pour objectif de classer une zone 2AUz en 1AUz (avec mise en place d'une OAP sur le secteur concerné) d'une surface d'environ 15 hectares.

Le diagnostic foncier met en évidence 22 hectares de foncier économique disponibles pour l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire intercommunal. Cependant, les surfaces moyennes proposées ne permettent pas de proposer d'importantes surfaces d'un seul tenant. Vous souhaitez donc disposer de foncier afin de répondre aux demandes actuelles.

Nous remarquons les efforts effectués par la collectivité quant à la prise en compte des diverses remarques formulées lors des réunions de concertation. Cependant, nous regrettons le manque d'optimisation du foncier économique sur lequel un réel travail sera à mener dans le cadre du document d'urbanisme en cours d'élaboration. La zone Actival d'Orne 2 devra, elle aussi, faire l'objet d'une optimisation du foncier. Enfin, nous souhaitons qu'une indemnisation foncière soit mise en place afin de réparer les déséquilibres économiques que va subir l'exploitation agricole concernée par le projet.

Au regard des éléments constitutifs du dossier, nous émettons un **avis favorable** sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean Louis BELLOCHE
Président de la Chambre d'agriculture de l'Orne